



Séance d'installation du Conseil intercommunal de la Région de Nyon

Mercredi 30 juin 2021, 19h00, Salle communale, Founex

Présidence : Olivier Fargeon, préfet

Présidence du préfet	
1	Accueil, ouverture de l'assemblée
2	Contrôle des présences
3	Assermentation des délégué(e)s au Conseil intercommunal et des suppléant(e)s
4	Election du/de la président(e) du Conseil intercommunal
5	Election du/de la secrétaire du Conseil intercommunal
Présidence du/de la président(e) du Conseil intercommunal	
1	Election des deux vice-président(e)s du Conseil intercommunal
2	Election des deux scrutateurs/-trices du Conseil intercommunal
3	Election des deux scrutateurs/-trices suppléant(e)s du Conseil intercommunal
4	Election du/de la secrétaire suppléant(e) du Conseil intercommunal
5	Election des membres du Comité de direction
6	Election du/de la président(e) du Comité de direction
7	Election des membres de la Commission de gestion
8	Election des membres de la Commission des finances
9	Election des membres de la Commission des investissements régionaux
10	Elections diverses (commissions ad hoc)
Présidence du préfet	
1	Assermentation des membres du Comité de direction et du/de la président(e)
2	Lecture et approbation du procès-verbal d'installation
3	Communications diverses

Ces opérations se déroulent conformément à la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956.

Nyon, le 28 mai 2021